

Alain MALET

Avocat
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
alainmalet@avocat-mb.fr

Guillaume BAIS

Avocat
gbais@avocat-mb.fr

ASSOCIATION DE DEFENSE
DU QUARTIER DE L'EPARGNE
« Epargnez-nous »
1 Rue de la Prévoyance
28000 CHARTRES

Chartres, le 22 décembre 2016

Nos réf. : 2016313 - JARDIN SAINT JEAN (AVIRON)

Madame, Monsieur,

La SOCIETE JSJ, dont je suis le conseil habituel, m'a chargé de vous indiquer qu'elle avait demandé, expressément l'annulation du permis de construire contre lequel vous avez déposé un recours gracieux, auprès du MAIRE DE CHARTRES.

En effet, la SOCIETE JSJ souhaiterait revoir, de concert avec vous, certains aspects du programme immobilier afin que puisse se dégager une solution permettant de répondre aux attentes réciproques de tous.

Pour preuve de sa bonne foi, vous trouverez ci-joint le courrier sollicitant l'annulation du permis qui a été adressé au service de l'urbanisme de la MAIRIE DE CHARTRES, par courrier recommandé avec A.R.

La SOCIETE JSJ propose de reprendre votre contact en vue de l'organisation d'une réunion de travail, laquelle pourrait se tenir courant janvier.

A cette fin, je vous invite à proposer des dates, 1^{ère} quinzaine de janvier, permettant de faire le point sur ce dossier avec vous, dans un premier temps.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Alain MALET